

PAR COURRIEL

Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2026

Monsieur François Bonnardel  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 17 mars 2026, la députée de Robert Baldwin déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de garantir un financement adéquat du CALACS Longueuil, afin de préserver ses services essentiels et de soutenir les femmes et les adolescentes de la région et de reconnaître l'importance vitale de maintenir ouvert le CALACS Longueuil.

En réponse, le ministère souhaite apporter les précisions suivantes. Tout d'abord, en ce qui concerne le financement, l'organisme bénéficie actuellement de plusieurs sources de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et d'ententes spécifiques.

Pour l'année 2026-2027, il est prévu que le financement à la mission globale de 98 859 \$ soit reconduit, avec l'indexation applicable. Le financement lié à la mesure 38 sera déterminé à la suite du dépôt et de l'analyse de la reddition de comptes 2025-2026, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Aucune information n'est toutefois disponible à ce jour concernant un éventuel renouvellement de l'entente avec le MIFI.

À la suite d'une rencontre tenue le 17 décembre 2025 avec la direction et le conseil d'administration de l'organisme, Santé Québec a confirmé la reconduction de certains financements, notamment la mesure 38 pour 2026-2027, sous réserve de l'analyse des résultats, ainsi que le financement du MIFI pour l'année 2025-2026, déjà versé.

... 2

Le ministère est conscient des défis financiers auxquels fait face l'organisme. Il demeure cependant qu'aucun financement récurrent additionnel n'est actuellement disponible au PSOC, hormis les rehaussements applicables, et que la demande de financement accru à la mission globale ne peut, pour le moment, être satisfaite.

Des recommandations ont été formulé à l'organisme afin de soutenir la pérennité de ses services, incluant l'adaptation de l'offre de services au financement disponible, le référencement vers des partenaires pour certains services spécialisés, la recherche de dons, la participation à des appels de projets et le dépôt de projets ponctuels. À cet égard, un montant non récurrent de 50 000 \$ a été accordé et versé le 31 mars 2026.

Le ministère demeure attentif à l'évolution de la situation du CALACS de Longueuil et poursuit ses échanges avec les partenaires concernés, dans le respect des cadres financiers et des programmes en vigueur.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable,



Lionel Carmant

N/Réf. : 26-MS-00761-001